COUP de POUCE Initiative Jeunes

Charte d'engagement réciproque

« Coup de Pouce au Projet »

Pour un Projet individuel et/ou collectif : innovant, solidaire, professionnel (stage, formations, …), sportif (licences, équipement, …) ou culturel, …

Article 1 : Description du dispositif

Le dispositif « **Coup de Pouce Initiative Jeunes** », porté par la **mairie de Villefranche-de-Rouergue**, vise à **soutenir les jeunes Villefranchois dans leurs projets, qu'il soit individuel ou collectif, sportif, culturel, de formation, ou autre**, en contrepartie d'un **engagement citoyen concret**. Il propose un **accompagnement à la fois administratif et financier**, conditionné au respect de certains engagements définis avec chaque candidat·e.

Article 2 : Description des critères

Le dispositif s'adresse aux **jeunes de 15 à 25 ans**, habitant **Villefranche-de-Rouergue**, porteurs d'un **projet personnel et/ou collectif** à dimension **innovante, solidaire, professionnelle, culturelle, sportive ou de formation**.
Cela peut concerner, par exemple, un **stage, une formation (PSC1...), l'inscription à un établissement d'études supérieures, l'obtention d'une licence sportive ou culturelle, ou encore l'accès à des cours ou abonnements spécialisés**.

Après **validation par le jury***, le/la candidat·e disposera d'un **délai de 2 mois** pour engager les démarches nécessaires à la réalisation de son projet, une fois sa **mission d'engagement citoyen suffisamment avancée ou finalisée**.

Article 3 : Description des étapes

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- à la **Maison des Jeunes Citoyens** – 18 place de la Liberté, Villefranche-de-Rouergue.
- ou à télécharger sur : www.villefranche-de-rouergue.fr

📝 **Les étapes du parcours**

1. Prise de contact et accompagnement à la rédaction du dossier : : Une première rencontre est proposée. Si besoin, une aide à la rédaction du dossier est proposée. Il est **recommandé** de remplir le dossier **en lien avec la structure accueillante** (association ou service municipal). En l'absence d'association partenaire, la mairie peut accompagner le jeune dans cette démarche.

2. Présentation devant le jury : Le ou la candidate est invité·e à venir **présenter ses motivations** et son projet devant un **jury local**.

3. Réalisation de la mission d'engagement citoyen : Après validation, le/la jeune débute ou finalise sa **mission d'engagement**, avec un **nombre d'heure décidé par le jury selon la nature et le coût du projet**, réalisée dans une structure villefranchoise.

4. Réalisation du projet : Suivi possible par l'équipe du service Jeunesse municipal.

🕵 Le jury

Le jury est chargé d'évaluer les **motivations réelles** des candidat·es et de statuer sur l'attribution de l'aide financière. Il est composé de 2 représentants de la mairie & d'une personne extérieure, désignée par la mairie

⚠ **Les décisions du jury sont définitives et sans appel :** Une notification écrite est envoyée au/à la candidat·e (et au représentant légal si mineur·e) dans un **délai maximum de 15 jours** après audition.

Article 4 : Description des modalités financières

L'**obtention de l'aide financière** est conditionnée au **respect de l'ensemble des étapes du parcours** détaillé ci-dessus.

L'aide est **versée directement au prestataire**, sur présentation d'un **justificatif de l'engagement citoyen réalisé** par le ou la bénéficiaire et **d'une facture** à l'ordre de la mairie du montant accordé. Le montant de cette aide peut **aller jusqu'à 500 €**, en fonction du projet présenté et des besoins identifiés.

Selon le **profil du/de la jeune**, un **dispositif complémentaire** peut être proposé, tel que les **Chantiers Jeunes**, afin de **renforcer le soutien financier global** et couvrir plus largement les dépenses liées au projet.

⚠ En cas de **non-réalisation du projet**, et après étude des justificatifs fournis, les prestataires s'engagent à **rembourser l'intégralité des sommes perçues** à la municipalité dans le cadre du dispositif.

Article 5 : Engagement de chaque partie

La Ville de Villefranche-de-Rouergue s'engage à :

- **Accompagner le/la jeune tout au long de son parcours**, avec l'appui de personnes ressources identifiées au sein de la collectivité ;
- **Fournir toutes les informations utiles** au bon déroulement du projet (partenaires, dispositifs, personnes ressources, …);
- **Soutenir les associations** dans l'accueil et le suivi des missions des jeunes bénéficiaires.

Le/la jeune s'engage à :

- **Réaliser sa mission** dans une association villefranchoise, selon les modalités définies avec celle-ci (contenu, planning, tuteur, etc.) ;
- **S'investir et mener son projet ;**
- **Participer aux temps de bilan et de valorisation** du dispositif organisés par la Ville.

Fait à Villefranche de Rouergue, le …….

Nom/Prénom : …….

Signature :

Représentant légal (si mineur)

Nom/Prénom : …….

Signature :

Florence Serrano,
Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales
& à la jeunesse